



Présidents d'Honneur : Baptistin PAGES et Jean PORQUERES

Président :	Jean FERRER	04 68 87 19 51
Secrétaire :	Marie-Claude SARDA	04 68 54 10 82
Trésorier :	Michaël CARTWRIGHT	04 68 87 24 09

E-mail secrétaire : secretaire@randoceretane.org

Site Web : <<http://randoceretane.org>>

DEMANDE D'ADHESION 2010/2011

1^{ère} demande ou **Renouvellement**

Je soussigné : NOM.....PRENOM :.....

Né (e) le :.....à

Adresse :.....

.....mail :@.....

Téléphone : (fixe et /ou portable)

Profession (actuelle ou ancienne) :.....

Compétences éventuellement utiles au fonctionnement de l'association
(ex : secouriste, profession de santé).....

Demande à adhérer à l'association « RANDONNÉE CERÉTANE » affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre - 14, rue Riquet 75019 Paris – n° 01136.

Montant de la cotisation pour 2010/2011 :

Licence + assurance IRA + adhésion au club , soit 35 € pour l'année (voir le verso)

Licence + assurance IMPN + adhésion au club , soit 44 € l'année (voir le verso)

Pour les multi-clubs (licence FFRP prise dans un autre club) : adhésion à la Rando Cérétane : 17 €

« J'ai noté que la Loi n°84-610 du 16 Juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance qui couvre mes propres accidents corporels. »

« Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre un traitement médical pouvant m'interdire la marche, notamment en montagne et je m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai, ainsi qu'à respecter les consignes qui me seront transmises par les responsables.

Je joins un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre. »

Le programme mensuel de randonnées est distribué aux départs des sorties, par mail et sur le site Web. Pour le recevoir à domicile : participer aux frais d'expédition soit 8€ pour l'année.

Fait à.....le

.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

A retourner complétée à l'adresse Postale avec chèque et Certificat médical

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant ; veuillez vous adresser au secrétariat ».

L'adhésion au club comprend :

La licence FFRP, votre assurance, et la cotisation à la Randonnée Cérétane

Avec la licence, deux assurances vous sont proposées en fonction des autres activités que vous pratiquez.

Licence avec Assurance IRA : 19,90 € (Adhésion totale pour 2010-2011 = 35 €)

Activités assurées : Réunions associatives statutaires, de gestion ou récréatives

Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle

Cheminements sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, sans limite d'altitude en montagne y compris sur des sentiers possédants des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes) sur la neige.

Randonnée en montagne : terrain accidenté sans limite d'altitude : franchissement de névés, zones rocheuses avec ou sans corde, piolets. Sont exclus les parcours exigeant en permanence un matériel de sécurité spécifique à la haute montagne (pour glacier, alpinisme, escalade)

Formes de pratiques : à pied, en raquette à neige ou ski nordique/ski de fond

Le trajet AR « domicile lieu de la réunion ou randonnée » est couvert. La responsabilité civile du titulaire de la licence est ainsi assurée ou le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire.

Le contrat d'assurance comprend une nouvelle garantie : la responsabilité civile du conducteur licencié à l'occasion du co-voiturage en complément de l'assurance du propriétaire du véhicule.

Licence avec Assurance IMPN (multi loisirs) : 28,30 € (Adhésion totale pour 2010-2011 = 44€)

Mêmes activités que pour l'assurance IRA

Accès à la randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passages de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifiques à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation « Peu Difficile » de l'échelle internationale (en référence au guide de l'UIAA le plus diffusé sur un secteur donné).

Activités voisines : cyclotourisme, VTT, activités d'eau vive, sports de glisse hivernaux sur piste et hors piste, de randonnée avec matériel ad hoc.

Pratiques de loisirs et plein air : footing, pêche, équitation, voile, patinage sur glace et à roulette, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, surf, plongée en apnée.

Activités exclues :

Escalade, varappe, alpinisme à partir de la cotation « assez difficile » et au-dessus, bobsleigh, luge sur piste de compétition, saut à l'élastique, plongée avec bouteilles, chasse, corridas et courses landaises ou à la cocarde et autres disciplines ressortissant d'une autre fédération pratiquées au sein ou sous couvert d'un groupement sportif affilié à ladite fédération et dont l'assuré est adhérent.